

Compte –rendu du Conseil Municipal du 26/06/2009

Début de la séance : 19 h 20

Présents : M Joël BOISSEZON, Mlle Marie-Pierre CANNAC, M Christian COURTENS, Mmes Arielle ESCURET, Christel GOUDJIL, MM Joël MARCOUYRE, Claude RAYNAUD, Alain RINGAL.

Procurations : M René BERNET procuration à M Joël MARCOUYRE
M Patrick DELGADO procuration à M Claude RAYNAUD
Me Estelle CREBASSA procuration à M Alain RINGAL
M WEEB David procuration à Me Arielle ESCURET

1 ° Convention pour la surveillance de la Station d'épuration.

La Loi du 30/12/2006 oblige le département à mettre à la disposition des Communes un maître d'œuvre pour l'assistance technique dans le domaine de l'eau. Il est chargé de la surveillance du bon fonctionnement de la station d'épuration. Les textes d'application précisent les conditions de cette assistance et sa rémunération.

Par l'arrêté du 21/10/2008 relatif au barème Le département a déterminé la rémunération de cette mission pour l'année 2009. Elle est calculée par rapport au nombre d'habitants (619 pour Mons La Trivalle). Notre participation s'élèvera donc à 247,60 €.

Une prime peut être versée à la Commune, mais pour cela il faut que soit effectué un minimum de 2 bilans par an.

Vote pour la signature de cette convention : Pour à l'unanimité soit 12.

2 ° Délibération pour le dossier du Revenu de Solidarité Active.

La gestion des dossiers RSA peut être effectuée par le CCAS. Depuis le 15 avril dernier la loi 262-15 du Code de l'action sociale permet au CCAS de conserver cette gestion sauf délibération contraire.

La Commune de Mons La Trivalle décide de remettre la gestion au Département.

Vote Pour à l'unanimité soit 12.

3 ° Délibération pour le choix d'un maître d'œuvre pour le projet d'assainissement des 2 Verdiers et de la Coste.

Le département ayant réorganisé les activités de la DDE, un appel d'offre doit être lancé pour choisir le maître d'œuvre qui sera chargé de l'assainissement du Verdier-haut, du Verdier-bas et de la Coste.

Vote Pour à l'unanimité soit 12.

4°Questions diverses.

- Tirage au sort des 2 jurés d'Assises :
 - . Mr MARTINEZ Jean
 - . Mr GONZALEZ CLERY Victor

- Confirmation par Mr Le Maire que le feu d'artifice du 14 juillet sera effectué comme chaque année sur le terrain de Mr et Mme FOURES Gilbert (Interlude).

- Suite à la demande de démission de Claire GRIVOIS à l'Office du Tourisme, un appel à la candidature est effectué pour le poste d'hôtesse d'accueil.

Les candidatures sont à déposer en Mairie.

Fin de la séance : 20 h 45 suivi du pot de l'amitié.

La secrétaire de séance
Marie-Pierre CANNAC

Le Maire
Alain RINGAL